**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 46 (1901)

Heft: 8

Rubrik: Chroniques et nouvelles

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 22.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# CHRONIQUES ET NOUVELLES

## CHRONIQUE SUISSE

La fête des officiers à Lausanne; une opinion sur la suppression de la fête à l'avenir. — Les écoles de recrues de l'infanterie; pénurie de cadres. — Prolongation du temps de service des capitaines. — Obligation de monter les capitaines. — Encore la Commission du nouvel armement de l'artillerie. — Un article sur les canons à recul sur l'affût.

Lausanne a eu sa fête fédérale des officiers ; je m'abstiendrai, après les copieux récits des journaux quetidiens, d'en faire la description. Je constate avec plaisir qu'elle a pleinement réussi, au gré de ceux qui l'ont organisée, et que ceux même qui sont le plus opposés à ce genre de manifestations peuvent se déclarer satisfaits de la manière dont toutes choses se sont passées. C'est égal; cela n'est pas pour me réconcilier avec les fètes d'officiers; on les appelle, il est vrai, euphémiquement, des « assemblées générales » et l'on masque les réjouissances derrière un semblant de travail; cela ne trompe que ceux qui veulent être trompés; c'est surtout une occasion de plaisir. Les officiers ont autre chose à faire pourtant que de se réunir pour s'amuser. On dit que ces fêtes ont leur utilité, qu'elles resserrent le lien qui unit entre eux les officiers, qu'il s'y noue des amitiés dont le service, l'armée, la patrie, profiteront. Tout cela est très contestable. Trop longues pour le travail qui s'y fait, ces fêtes sont trop courtes pour que les amitiés qui s'y nouent, simples liaisons passagères, poussent des racines profondes.

Voilà pourquoi, et je pourrais donner d'autres motifs encore, je suis l'adversaire des fêtes d'officiers.

Il y a trop de fêtes en Suisse; d'un bout de l'année à l'autre cela ne cesse pas; ce serait aux membres de l'armée à donner l'exemple du désarmement en fait de réjouissances; ils rendraient par là au pays un service plus grand qu'ils ne se l'imaginent.

On fait à cette idée de supprimer les fêtes de la Société des officiers cette grosse objection que cela entraînerait la suppression de la Société elle-même. Je ne le crois pas. Mais, si cela devait être, je m'en consolerais facilement; parce que, si la Société des officiers n'a pas d'autre raison d'être que la réunion, fête ou assemblée générale, qui groupe tous les trois ans une partie de ses membres, elle peut disparaître sans laisser de vide sensible. L'armée n'en poursuivra pas moins sa tàche, son travail lent, patient et modeste, et pour n'avoir pas festoyé ensemble tous les trois ans, les officiers ne seront pas moins aptes à accomplir leur tâche.

Mais je crois que la Société des officiers peut, sans fêtes, accomplir un

travail utile; elle pourrait devenir dans notre armée un organe officieux extrèmement précieux si elle tournait son activité plus encore vers le développement professionnel des officiers.

Il est manifeste que l'instruction que les officiers reçoivent officiellement est incomplète, et qu'ils doivent l'augmenter par leur travail personnel. Or, si la Société des officiers se donnait pour tâche d'organiser ce travail, elle poursuivrait ce qui doit être son véritable but. Elle le fait, m'objectera-t-on; voyez les conférences qui se donnent chaque hiver et les concours ouverts sur les sujets les plus variés. Je le sais; mais je ne me laisse pas éblouir par l'apparence; il y a là une part de travail utile, je ne le méconnais pas; mais combien de travail purement décoratif, combien peu d'officiers aussi en profitent.

Je crois que l'idée de la suppression des réunions d'officiers en tant que fètes, idée qui ne m'appartient pas en propre, qui a été mise en avant et défendue par des officiers ayant bien plus d'autorité que moi, n'est pas destinée à périr. Elle fait son chemin et se réalisera. Mais voilà; qui prendra l'initiative? Chaque comité central nouveau veut clôturer son exercice par une fête; il veut en avoir l'honneur et le bénéfice et il ne veut pas attacher le grelot. Eh bien, l'occasion me semble propice. Parmi les sections, éblouies peut-être ou effrayées par les brillantes fêtes de Lausanne, il ne s'en est trouvé jusqu'ici aucune qui fût disposée à accepter le comité central pour la prochaine période triennale; le fait est, je crois, assez rare, et le comité central demeure à Lausanne jusqu'à nouvel ordre. Que le comité central actuel, à présent qu'il a eu sa fête, en propose lui-même la suppression, ou la modification, ou la transformation; il sera suivi, il peut en être certain, nonobstant le vote des délégués, et aura accompli l'acte le plus bienfaisant de toute sa période administrative.

Peut-être qu'après que cet exemple leur aura été donné, les sousofficiers, qui eux aussi viennent d'avoir leur fête, dont aucun écho malsonnant n'est venu, jusqu'ici, frapper nos oreilles, et qui ont déjà sagement décidé de tenir leurs réunions tous les trois ans et non plus tous les deux ans, se décideront aussi à supprimer la leur.

J'appelle ce moment de tous mes vœux.

. \*

Dans la chronique du mois d'avril dernier, j'ai abordé la question de la réduction du nombre des écoles annuelles de recrues d'infanterie par arrondissement de division, de trois à deux, me fondant pour cela sur l'inconvénient qu'il y a à commencer les écoles de recrues trop tôt, alors que le mauvais temps empêche l'instruction d'atteindre un niveau suffisant.

La Zuricher-Post, dans son numéro du 14 juillet, renferme sur le même sujet un article intéressant dont voici une rapide analyse :

La loi de 1874 (art. 103) ne dit pas combien il doit y avoir d'écoles de recrues d'infanterie chaque année par arrondissement de division; elle dit : « le nombre nécessaire ». Pour encadrer ces écoles, on dispose des officiers et des caporaux nouvellement nommés, ainsi que des sous-officiers ayant eu de l'avancement. Longtemps on a oscillé entre deux et trois écoles par année; l'opinion qui a prévalu ces derniers temps et qui a fait adopter le chiffre de trois écoles est celle-ci : que plus petit est le nombre des recrues que l'on peut instruire simultanément, meilleure est l'instruction que chaque homme reçoit. Mais il faut considérer les chiffres.

D'après les chiffres des années 1898-1900, il a été instruit, en moyenne, 12750 recrues par année, ce qui, à raison de  $8\times 3=24$  écoles de recrues, représente 531 recrues par bataillon d'école. Ce chiffre, qui se rapproche de celui des simples soldats portant fusil d'un bataillon d'infanterie, semble donner raison à la répartition des recrues en trois détachements par arrondissement de division.

Cette répartition en trois serait juste, si l'instruction était donnée directement par les officiers instructeurs; dans le cas, leurs classes seraient moins nombreuses et ils pourraient vouer plus d'attention à chaque individu. Ce n'est pas ce qui arrive. Ce sont les officiers de troupe et les sous officiers qui ont la tâche d'instruire les recrues; c'est dans l'esprit de notre organisation militaire et, d'année en année, ce principe s'applique plus complètement.

Chaque année, nous ne pouvons disposer pour l'instruction que d'un nombre limité d'officiers et de caporaux nouvellement nommés et de sous-officiers ayant eu de l'avancement. Ce chiffre est relativement constant.

De 1897 à 1899, il a été nommé 745 lieutenants d'infanterie, dont 686 seulement avaient passé par l'école de tir, ce qui donne, par année, une moyenne de 248 lieutenants nommés, dont 229 ayant passé par l'école de tir; c'est une moyenne, 9 à 10 officiers par école (effectif normal 16), si l'on répartit les recrues sur trois écoles et 14 à 15 si on les répartit sur deux.

Quant aux caporaux, de 1898 à 1900, il en a été nommé, en moyenne, 1800 par année, ce qui représente 75 par école dans la division en trois écoles et 112 dans la division en deux écoles (effectif normal, 96 sous-officiers).

Enfin, il faut considérer que les premiers-lieutenants ne sont appelés aux écoles de recrues que pour y remplir les fonctions de commandants de compagnies et les sergents le plus souvent pour remplir celles de sergents-majors. Les lieutenants et les caporaux doivent aussi faire les fonctions des grades supérieurs aux leurs.

En fait, il s'est passé ceci: vu le manque de cadres, des écoles de recrues ont dû être organisées à trois compagnies au lieu de quatre, des compagnies à trois sections au lieu de quatre. On a perdu ainsi l'avantage d'une instruction individuelle plus forte et créé un inconvénient notable,

celui de voir la recrue instruite dans le cadre d'une unité n'ayant pas l'effectif de guerre et ayant une organisation anormale, ce qui fausse les idées dans la suite du service.

Si l'on ajoute à cela que chaque école de recrues entraîne des dépenses générales, presque complètement indépendantes du nombre de participants, et que l'on peut évaluer à 20000 fr. par école, on arrive à cette conclusion que le choix, entre l'organisation en deux ou en trois écoles, ne peut plus laisser aucun doute.

A cet élément s'en ajoute un autre : celui de la santé des soldats. Sur ce point, le rapport de gestion du Département militaire, pour 1900, s'exprime comme suit :

« L'état sanitaire s'est maintenu au même niveau que l'année dernière. Néanmoins il a été au-dessus de la moyenne des années précédentes. Toutefois il ý a eu proportionnellement moins de malades dans les cours de répétition; mais cette diminution est balancée par le plus grand nombre des ma'ades dans les écoles de recrues. Ce sont surtout les premières écoles de recrues de tous les arrondissements de division, à l'exception du quatrième arrondissement, qui accusent un plus grand nombre de malades, et, sans exception, de maladies graves, que les écoles ayant lieu plus tard.

« Cet état de choses doit être attribué au temps infiniment plus défavorable des mois printaniers... »

Cela a été relevé au Conseil National; on a adressé au Département militaire l'invitation pressante d'étudier la réduction des écoles de recrues à deux, de manière à pouvoir les placer à une époque de l'année plus favorable, sans toutefois porter préjudice aux travaux agricoles.

On objecte, il est vrai, qu'il faut aguerrir les jeunes gens. Mais on ne peut pas obtenir ce résultat dans des écoles de courte durée; et puis, dans cette période de leur instruction militaire, les recrues ne sont pas encore complètement formées physiquement, et n'acquièrent que plus tard leur complet développement; enfin l'on sème parmi la jeunesse des germes de maladies dont les conséquences se feront sentir pendant tout le cours de la carrière civile.

Ces considérations s'appliquaient aux écoles de tir de sous-officiers qui étaient de véritables écoles d'hiver. C'est avec joie qu'on a appris que depuis 1899 elles étaient reportées en automne qui, chez nous, est infiniment plus favorable, au point de vue de la santé, que le commencement de l'année.

Nons devons contribuer à ce que les motions faites à cet égard dans les Conseils ne soient pas oubliées; les parents, les amis de la jeunesse et le peuple suisse entier, seront heureux qu'on y donne suite.

Tel est en gros, l'article de la Zuricher Post et l'on ne peut qu'appuyer ses conclusions.

Ce qui est dit de l'insuffisance numérique des cadres est frappant. Si l'on n'avait pas des officiers et des sous-officiers qui, volontairement, font plus d'une école de recrues, et si l'on ne disposait pas aussi d'un certain nombre d'officiers qui se vouent à la carrière militaire, et des aspirants-instructeurs provisoires auxquels on fait remplir les fonctions de chefs de section, on n'aurait jamais de cadres complets. Cela aussi parle en faveur de la réduction du nombre des écoles de recrues.

Pour les sous-officiers, la question est plus grave encore.

D'abord le recrutement en est difficile; on a souvent de la peine à appeler le nombre voulu d'élèves à l'école de sous-officiers: après cette école il se produit un déchet, en sorte qu'on est très à court pour composer le cadre de trois écoles. Cette année, à la première division, au moins, il a fallu convoquer, pour l'école de recrues no 3, un certain nombre de sergents pour parfaire le cadre. En bien! malgré toute la bonne volonté qu'ils ont déployée, ils se sont montrés, comme instructeurs, au commencement surtout, en général inférieurs à leurs jeunes camarades les caporaux de récente promotion. Cela se conçoit, et il n'y a pas à leur en faire des reproches. Ces sergents avaient fait leur dernière école avec les recrues deux ans, trois ans auparavant peut-être; ils avaient dès lors désappris le métier d'instructeurs, et il leur a fallu un certain temps pour s'y remettre.

Naturellement, l'instruction des recrues en a souffert. Il eût sans doute été préférable de n'avoir, comme instructeurs, que des caporaux et pas de sergents, quitte à former des classes d'instruction plus fortes.

Il y a là une question qui doit préoccuper; car sans un cadre suffisant, et surtout sans un bon cadre, bien apte à l'enseignement, on ne peut pas former convenablement des recrues.

\* \*

Dans la chronique du mois de juin j'ai émis l'idée que vu l'importance de leurs fonctions, il y aurait intérêt à ce que les capitaines d'infanterie fussent astreints à servir dans l'élite aussi longtemps que les commandants de bataillon, soit jusqu'à l'expiration de leur temps de service. Un autre motif qui parle en faveur de cette mesure, c'est que, à peine rompus à leurs fonctions, après deux ou trois cours de répétition, les capitaines de l'infanterie d'élite passent en landwehr; et c'est, pour former de bons commandants de compagnie, un recommencement perpétuel.

On m'a fait cette objection qu'après l'âge de 38 ans les capitaines ne sont plus assez vigoureux pour assumer le commandement d'une compagnie et supporter les fatigues qui en sont la conséquence.

C'est avoir de la race une pauvre opinion que de croire qu'un homme, entre sa 38e et sa 45e année, a déjà suffisamment perdu ses forces physiques pour n'être plus en état de servir comme capitaine, même à pied. On

trouverait, dans les guerres modernes, d'innombrables exemples pour infirmer cette opinion. Mais j'accepte cette objection, et je dis que cela ne peut modifier en rien ma manière de voir. Si l'on établit pour les commandants de compagnie la règle qui s'applique aux commandants de bataillon, savoir qu'on peut les faire servir indifféremment en élite et en landwehr, on a là un moyen de permuter en landwehr les capitaines devenus impropres au service à pied dans l'élite. Dans ce cas, il faudra les permuter directement au IIe ban de la landwehr, puisque le Ier ban est destiné à faire campagne avec l'élite.

On pourrait prendre aussi une autre mesure: celle de monter les capitaines. Cette mesure d'ailleurs s'impose, qu'on prolonge ou non leur service; on ne peut pas leur demander, étant à pied, tout ce qu'on devrait pouvoir exiger d'un commandant de compagnie; cela sera encore bien plus nécessaire quand les compagnies seront mobilisées à l'effectif renforcé de 200 fusils; le commandement de cette grosse unité devient impossible pour un capitaine à pied. Il faut donc leur donner un cheval. Je crois d'ailleurs que tout le monde est d'accord sur cette réforme; il ne faut qu'attendre le moment favorable pour la réaliser. Si on y arrive, je ne désespère pas de voir un jour de vieux capitaines grisonnants rester longtemps à la tête des compagnies de l'infanterie d'élite.

— On annonce que la Commission du nouvel armement de l'artillerie a été complétée par trois membres : les majors P. van Berchem, à Crans, et Gustave Müller, à Berne, et le capitaine d'artillerie Charles Sulzer, à Winterthour. La presse de la Suisse allemande a tait grand état du fait de ce « complément »; elle est étonnée de n'y avoir pas vu appeler un des officiers qui ont contribué à provoquer de nouveaux essais, le colonel Affolter. Il est certain que de la part de la Commission, il eût été fort habile de l'inviter à en faire partie; en le renseignant plus complètement encore, on l'aurait en même temps empêché de parler, les membres de la commission étant tenus au secret sur leurs travaux.

Quoi qu'il en soit, il faut faire crédit à la nouvelle commission et avoir confiance en elle. On doit compter que, comme elle l'a annoncé, elle étudiera sans parti pris les pièces à recul sur l'affût et les modèles les plus récents. On peut d'ailleurs constater que les Chambres ont agi sagement en demandant de nouveaux essais. On annonce en effet que le gouvernement norvégien vient de commander à Düsseldorf 22 batteries Ehrhardt, ainsi que les voitures et les munitions nécessaires. Ces pièces sont pourvues d'une fermeture Nordenfelt-Cockerill, la fabrique Ehrhardt ayant fait l'acquisition, pour l'exploiter en Allemagne, du brevet de ce système de fermeture de culasse.

Du reste, la polémique entre partisans du Rohrrücklauf et partisans de

l'affût rigide à bêche continue de plus belle, quoiqu'il soit évident que le premier des systèmes, le recul sur l'affût, ne rencontre presque plus d'adversaires, ce qui est très naturel, puisqu'il semble le seul juste. Un article qui vient de paraître dans la Kriegstechnische Zeitschrift (7e nivraison) établit encore la balance entre les deux procédés. Il fait ressortir que l'affût rigide réalise une grande « simplicité de construction », — une vérité à La Palisse, — que les affûts à berceau et les affûts rigides ont des poids maintenant à peu près équivalents, ce qui montre que les affûts à berceau sont très réalisables. Il revient par contre sur les particularités du système à recul sur l'affût : la complication et la délicatesse des appareils, leur difficulté d'entretien et leur usure (?) plus rapide. Il conclut en affirmant que si dans des batteries d'essai on arrive à construire des pièces qui se comportent relativement bien, la fabrication en grand, surtout par les usines qui ne sont pas outillées pour préparer les berceaux, les freins et les délicats ressorts des récupérateurs, donnera certainement lieu à des mécomptes. De plus, en campagne, on aura besoin d'ouvriers spéciaux pour les réparations à ces organes compliqués; il faudra avoir recours à l'intelligence du personnel pour maintenir le matériel en état de fonctionner.

Toutes ces conditions n'ont rien qui ne se puisse parfaitement réaliser. Il n'y a qu'à exiger des fabriques des constructions irréprochables et tenir la main à ce que les livraisons soient ce qu'elles doivent être, partout et surtout si leur coût est élevé; d'autre part, dans tous les pays, les qualités du personnel et des cadres, au point de vue intelligence, sont décidément supérieures en moyenne à ce qu'elles étaient il y a cinquante ans et si un matériel à tir rapide peut ne pas être compris par des... tribus du Zoulouland, on peut cependant supposer que les artilleurs de l'Europe occidentale sauront le manœuvrer ou apprendront vite à le faire, même dans les armées de milice.

### CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Mutations du mois; † Grumbkow-Pacha. — Nouveaux insignes du régiment de fusiliers v. Gersdorff. — Manœuvres en Westphalie; le pontage du Rhin. — Matériel de l'artillerie à pied. — A propos des prochaines manœuvres impériales. — La mort de l'impératrice Frédéric. — Publications diverses. — Les usines Ehrhardt.

Pour les *mutations* je serai bref ce mois-cì. Par suite du voyage de l'Empereur en Norvège et au Cap-Nord elles sont un peu en retard. Avant le départ de Sa Majesté, le lieutenant-général v. Viebahn, directeur du « Versorgungs- und Justiz-Department » au Ministère de la guerre, a

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Vergleichende Studie über Wiegen- und starre Laffeten vom Standpunkte der praktischen Durchführung, par W. R.

été mis en disponibilité. Viebahn avait étudié d'abord la jurisprudence, puis il entra au 2º régiment d'infanterie de la Garde en 1861, fit les guerres de 1866 et 1870-71, et devint adjudant de brigade et de division. De 1883 à 1888, il était attaché au cabinet militaire du roi, puis au ministère de la guerre comme chef de service dans le département qu'il quitte maintenant et à la tête duquel il avait été depuis 1896. Il occupait en dernier lieu le rang de général-commandant de corps d'armée.

Son successeur est le major-général v. Tippelskirch, qui avait une brigade d'infanterie. On a mis également en disponibilité le lieutenant-général v. Kamptz, commandant la 14e division à Düsseldorf, ainsi que le commandant de la place forte de Posen, le lieutenant-général v. Livonius, lequel a été remplacé par le lieutenant-général Hoyer v. Rotenheim. Ge dernier avait commandé la 10e brigade d'artillerie de campagne à Hanovre, mais on n'a pas voulu lui donner une division.

La 14<sup>e</sup> division a été remise au lieutenant-général v. Voigt. On a même parlé de la démission du gouverneur de Cologne, le lieutenant-général Freiherr v. Gayl, tout nouvellement nommé.

Notre armée a perdu par décès un officier fort distingué qui se trouvait au service de la Turquie, Grumbkow Pacha, général ottoman et aide de camp du sultan. En rentrant de Constantinople en Allemagne il fut frappé en route par une apoplexie causée, dit-on, par une altercation qu'il a eue à l'occasion de la revision de la douane à Orsowa-Herkulesbad. Né en 1849, Victor v. Grumbkow appartenait à l'arme de l'artillerie. Il fit la campagne en France avec distinction. Pendant cinq ans, il fut professeur à l'Ecole de guerre de Cassel, puis trois ans à l'Ecole d'artillerie et de génie de Berlin. Avant d'entrer au service de la Turquie, il commandait un groupe d'artillerie de campagne comme lieutenant-colonel. Depuis 1892 il était en Turquie, et c'est à son mérite, aussi bien qu'à celui des v. der Goltz, Kamphævener, v. Hobe, que l'armée turque doit une partie de ses succès dans la campagne de 1897 contre les Grecs.

L'excellente instruction des Turcs leur a été inculquée par les officiers prussiens qui étaient à leur service, et c'est à Grumbkow spécialement, qui a pris part à cette guerre, que l'on doit la prise de Larissa, où il est entré à la tête de l'avant-garde. En récompense de ses mérites, le sultan lui avait décerné une grande médaille d'or et l'empereur d'Allemagne l'Aigle-Rouge de 2e classe aux épées.

Je vous avais parlé dernièrement du régiment de fusiliers v. Gersdorff (hessois) nº 80, à Wiesbaden, dont l'impératrice Frédéric, veuve de Frédéric III, mère de l'empereur, est le chef. Pour honorer sa mère, déjà très souffrante, l'empereur a octroyé au régiment un insigne brodé au col et aux parements des manches, insigne que portait autrefois le régiment de la Leibgarde de la Hesse, marraine du régiment actuel. Cette marque dis-

tinctive donne au régiment v. Gersdorff le rang d'un régiment de la Garde.

\* \*

Presque tous les corps d'armée ont actuellement leurs services spéciaux dans les camps d'instruction; les pionniers sont à leurs manœuvres sur les grands cours d'eau. De plus en plus on donne de l'importance à l'emploi de l'artillerie à pied et spécialement à celui des batteries lourdes de l'armée de campagne. Je signale pour mémoire les exercices d'attaque contre des positions de campagne fortifiées qui ont eu lieu dans les IIe, XIIIe et IIIe corps d'armée, conformément à l'ordre impérial du mois de février; on voit même des bataillons d'obusiers lourds de campagne entièrement mobilisés. C'est ainsi que le régiment no 7, à Cologne, a mobilisé un bataillon sur pied de guerre de 4 batteries. Chaque batterie est composée de 4 pièces, de 4 caissons, d'une voiture-observatoire. En outre, une voiture-observatoire est attachée à l'état-major du bataillon. Le bataillon est commandé par un major. Chaque pièce a 10 canonniers-servants, le caisson en a 4; il y a de plus une forte réserve de canonniers. Les attelages sont fournis par les subdivisions spéciales du train.

Le bataillon du régiment no 7 a fait une longue marche de Cologne au champ de manœuvres de Senne en Westphalie, près de l'ancienne ville épiscopale de Paderborn. Il a exécuté des manœuvres en liaison avec les autres armes. On prétend même qu'à l'avenir ces bataillons prendront part aux défilés avec leurs pièces attelées, comme l'artillerie de campagne; vous voyez s'ils sont en cour!

A Cologne, les pionniers ont exécuté des exercices de pontage sur le Rhin, dont la largeur, près de cette ville, est de 400 mètres et la vitesse de courant très forte. On a profité de l'occasion pour effectuer le passage d'une rive à l'autre d'un train complet de siège : canons longs de 15 cm., obusiers lourds de campagne et mortiers de 21 cm. Un bataillon du régiment no 9, en garnison à Cologne, avait mobilisé son train et en avait fait venir une section attelée avec ses chevaux. Les chevaux de gros trait de l'artillerie à pied sont, malgré leur poids, néanmoins en mesure de fournir du trot, dans tous les cas ils sont de force à « enlever » leur matériel. On m'a raconté qu'un attelage de quatre chevaux suffit pour faire l'ascension du Ober-Ehrenbreitstein avec un obusieur lourd de campagne dont le poids, comme vous savez, est de 2566 kg. Sur le Rhin, les attelages du train ont traversé le fleuve sur une portière légère (leichgebaute Pontonfähre). Une seule portière a suffi pour transporter sur l'autre rive une section composée de deux canons lourds de siège avec leurs caissons et leurs chevaux. Les canonniers et les pionniers étaient aux rames. L'opération délicate consistait à débarquer le matériel sur la berge opposée, assez raide à cet endroit. Tout se passa fort bien. C'était la première fois

qu'on effectuait une traversée de ce genre sur le Rhin, aussi cet exercice, très réussi, présentait-il un intérêt tout particulier.

\* \*

Notre artillerie à pied vient d'être dotée d'un nouveau canon de 10 cm., long, de 35 calibres (3m675). La récente publication Waffenlehre du général Wille (2º édition 1901) nous indique que le calibre de cette pièce est exactement 40.5 cm., c'est-à-dire qu'il est semblable à celui de l'obusier léger de campagne. La bouche à feu pèse 1500 kg. L'affût est dit « Schirmlaffete », ce qui ferait supposer - les détails sont encore secreis - qu'il est pourvu de boucliers protecteurs. Les douilles contenant la churge sont réunies au projectile de manière à former cartouche complète. Quant à la fermeture, elle paraît être à tir rapide. Les projectiles sont : un obus brisant de 17,8 kg.; un shrapnel de 17,9 kg rempli de 680 balles de plomb durci de 11,1 gr.; une boîte à mitraille renfermant 270 balles de plomb durci de 48,5 gr. La cartouche pèse 23 à 24 kg. La charge, du poids de 2,45 kg., est formée de poudre sans fumée, tubulaire (Röhrenpulver c/97). La vitesse initiale est de 586 m.; la force vive à la bouche de 326 tm. (ou de 218 kgm. par kilogramme du poids de la bouche à feu). La portée maximum comporte 10800 m. pour l'obus, 8500 m. pour le shrapnel.

Cefte pièce tout à fait moderne, d'une grande puissance balistique et d'une mobilité satisfaisante, servira en premier lieu à l'artillerie de siège et de place, toutefois dans certains cas spéciaux on l'emploiera également dans l'artillerie attelée, surtout pour l'attaque ou la défense de positions fortifiées de campagne quand on aura besoin de canons à trajectoire tendue et à longue portée. Quant à l'effet absolu, l'artillerie à pied a un canon plus puissant encore, le canon de 15 cm., long, dont la bouche à feu pèse 3365 kg., l'affût 2667 kg. et l'avant-train 550 kg. En marche de route, la bouche à feu elle-même est transportée sur un chariot porte-corps. Le canon tire deux espèces de projectiles : le shrapnel de 41,20 kg. et l'obus brisant de 39,5 kg. Le shrapnel contient 632 balles de 24 gr. La charge est de 4 kg. de poudre à feuillettes grossières. La vitesse initiale de l'obus est de 500 m.; la force vive à la bouche de 529 tm. ou de 157 kgm. par kilogramme du poids de la bouche à feu (par conséquent inférieure en rendement au canon de 10). La portée est presque la même que celle du 10 cm. Le canon de 15 long appartient à l'artillerie de siège et de place, au besoin à l'artillerie lourde des armées de campagne. Il va sans dire que cette pièce est trop pesante pour l'emploi en campagne. Il serait peut-être indiqué de lui substituer un calibre moindre, de 12 cm. par exemple, avec une longueur de 35 à 40 calibres, et de donner à une pièce de ce genre toutes les propriétés d'un canon à tir rapide, y compris les bouchiers protecteurs.

La pièce la plus importante pour la guerre de position est l'obusier

lourd de campagne, et si vous me le permettez, je vais encore vous donner sur son compte quelques renseignements numériques vérifiés d'après l'ouvrage du général Wille: Poids de la bouche à feu 1075 kg.; de l'affût 1114 kg.; de l'avant-train, y compris coffret d'équipements et équipements, 377 kg. L'angle d'élévation maximum est de +65°, minimum  $\pm$  0°. L'obusier de 15 cm. ne tire que l'obus brisant de 39,5 kg. avec une fusée à percussion. Une partie des obus sont armés d'une fusée à retardement. La charge maxima est de 0,850 kg. avec une vitesse initiale de 276 m. Portée maxima 6050 m.

Pour des buts d'une plus grande résistance (fortifications provisoires et permanentes), on se sert du mortier de 21 cm. dont la portée est de 6200 m. La bouche à feu a une longueur de 10 calibres; elle est en bronze durci, avec tube intérieur en acier. Depuis peu, nous avons un modèle entièrement en acier dit « mortier de 21 », tandis que le précédent portait la dénomination de « 21 cm. Bronce. » Le poids de la bouche à feu est de 3000 kg.; de l'affût de 1920 kg. Pour le tir, on remplace les roues de route, hautes, par des roues de tir, petites et basses. L'élévation maxima est de 66 à 70 degrés. Il y a de très différents modèles d'obus brisants, de 79 kg., de 83,3 kg., de 119 kg. et de 146,6 kg., tous avec fusée à percussion, avec ou sans retardement. La charge du 21 cm. Bronce est de 2,4 kg., poudre en morceaux cubiques (Würfelpulver), la vitesse initiale de 210 à 140 m. Le 21 cm. en acier a une charge plus forte, mais les détails restent secrets.

Dans le calibre du mortier de siège, l'Autriche nous a dépassés; ce pays possède un mortier de siège de 24 cm., et on suppose que chez nous on suivra cet exemple en ajoutant à nos parcs de siège un modèle encore plus puissant.

Il va sans dire que dans le matériel des places fortes on trouve en outre un grand nombre de modèles des divers calibres, un peu vieillis, il est vrai, mais pourtant en usage pour la défense des places d'importance secondaire.

Mais, en voilà assez sur l'artillerie de gros calibre et si je me suis quelque peu étendu sur son compte, c'est que je sais qu'en Suisse cette question est aussi d'actualité et qu'il m'a paru intéressant de vous tenir au courant de ce qui se fait chez nous et de vous signaler les modèles récents ou anciens en service, ainsi que les opinions qui ont cours sur leur valeur et sur leur emploi.

Avant de quitter l'artillerie, je voudrais dire encore quelques mots de l'artillerie de campagne. On est convaincu chez nous que, dans peu de temps, nous aurons à transformer l'artillerie de campagne pour adopter un système à recul sur l'affût. Le *Hamburger Correspondent* qui passe pour un organe officieux du gouvernement, écrivait dernièrement cette phrase bien caractéristique:

Le remplacement imminent et très coûteux de l'armement de l'infanterie et peut-être la transformation des affûts de l'artillerie de campagne allemande en affûts à frein hydraulique ou pneumatique, pourvus de boucliers 1, exigeront d'importants excédents de dépenses ..

L'auteur du *Correspondent* ne me paraît pas très versé dans les questions d'artillerie, ce qu'il en dit pourtant suffit pour montrer, le vent qui souffle au ministère de la guerre et dans la Commission d'expériences.

Les prochaines manœuvres impériales seront précédées par une revue et par des manœuvres de la flotte dans la rade de Dantzig. Le 10 septembre, le tsar, à bord du yacht *Polarstern*, sera salué par notre Empereur sur le *Hohenzollern*. La revue aura lieu le 11 et les manœuvres navales les 12 et 13. Le 14, réception officielle à Dantzig. Outre le tsar, on rencontrera également le roi Oscar II de Suède. Le feld-maréchal anglais Roberts doit, dit-on, aussi assister aux manœuvres; en rentrant en Europe, cet officier a laissé à son chef d'état major Kitchener une succession lourde et difficile dont la liquidation est loin d'être encore terminée.

Quant aux manœuvres de terre, ma chronique de juillet vous a suffisamment renseigné sur leur compte. On parle de nouveau de canonnières qui opéreraient sur la Vistule et dont la mission consisterait à retarder le passage du fleuve à l'un ou à l'autre des partis. Il serait même de nouveau question de bataillons de réservistes destinés à compléter les régiments qui n'ont que deux bataillons. Attendons l'avenir; pour le moment toutes ces nouvelles n'ont rien d'officiel. Ces renseignements, publiés par les journaux politiques, même des mieux informés, comme la Gazette de Cologne, sont sujets à caution ainsi que je vous l'ai prouvé à plus d'une reprise.

Au moment de terminer cette chronique, j'apprends la mort de l'impératrice Frédéric, veuve de l'empereur Frédéric III. L'impératrice meurt la veille du jour commémoratif du plus grand succès de son époux : la bataille de Wörth, le 6 août 1870. Dans le domaine militaire, la princesse royale — c'est le nom qu'elle a porté pendant trente ans en Prusse et auparavant dix-huit ans en Angleterre — n'avait pas une influence marquante, ce qui n'a rien que de très naturel. Cependant elle prenait très vivement à cœur tout ce qui concernait l'armée. Elle était chef honoraire du régiment de hussards noirs, « 2. Leib-Husaren-Regiment Kaiserin N. 2 ». à Posen (et depuis peu à Dantzig), et aimait à en porter les signes distinctifs aux revues et aux grandes manœuvres. Je vous ai dit au commencement de cette lettre que le dernier acte de ses dispositions bienveil-

<sup>1...</sup> und vielleicht die Umänderung der deutschen Feldgeschützlassete zu einer OEloder Lustdruck-Rücklaufs-Lassete und die Anbringung von Panzerschilden für die Bedienungsmannschaft...

lantes pour l'armée a été la distinction accordée à son régiment « Fusiliers von Gersdorff », distinction qui place ce régiment sur le pied d'un régiment de la Garde. Ce régiment est en garnison à Wiesbaden; son 3º bataillon étant aux bains de Hombourg. Ce bataillon devint pour ainsi dire la « Garde du corps » de la défunte qui habitait ordinairement le château qu'elle s'était fait construire à Cronberg près de Hombourg.

La littérature militaire est dans une période de trève. Je n'ai à vous signaler que deux publications de la presse périodique. La première est la série d'articles du Militär-Wochenblatt, sous le titre : Heutiger Stand der Taktik in englischer Beleuchtung. La quatrième partie de cette étude paraît dans le nº 61, et donne sous « Artillerie Taktik der Buren » des détails intéressants que je vous recommande. L'auteur parle de la supériorité énorme en rase campagne de l'artillerie lourde sur les pièces de campagne. Il estime les « Maschinenkanonen » de 3,7 cm., dites « Pompoms », indispensables pour appuyer l'artillerie de campagne. Il fait voir les services importants qu'ont rendus aux Anglais les obusiers de 12 dans des positions abritées. Contrairement à l'opinion émise par le général v. Hoffbauer ¹, l'étude de la Militär-Wochenblatt préconise l'emploi de batteries dispersées et non massées, enfin elle insiste sur l'utilité des boucliers protecteurs qu'elle considère à l'avenir comme nécessaires à l'artillerie de campagne.

Le second article auquel je fais allusion se trouve contenu dans la Post de Berlin sous le titre: L'avenir de l'artillerie à pied. Il me paraît rentermer des arguments et des idées de la plus haute importance, aussi je me propose d'y revenir plus longuement dans ma prochaine chronique, je crains de m'être déjà trop étendu sur l'artillerie dans celui-ci, au gré de ceux de vos lecteurs qui n'appartiennent pas à cette arme.

Du reste, on a déjà songé à faire des essais pour mo lifier en tir rapide notre canon de campagne c. 96. L'usine Krupp doit fournir une batterie transformée; la fabrique Ehrhardt en donnera une de son côté. Dans ces batteries, on introduira, cela va sans dire, le recul sur l'affût, tout en conservant le frein à corde, mais on ne peut garder de l'ancien matériel que la bouche à feu et les roues; tout le reste devra être fait à neuf.

Les usines Ehrhardt sont d'ailleurs très actives dans ce moment. Elles s'occupent de la fabrication des vingt-deux batteries que vient de lui commander la Norvège. La fabrique d'Eisenach prépare les affûts et les accessoires; les bouches à feu elles-mêmes sont coulées à Dusseldorf, elles vont au finissage à Zella.

Les établissements d'Eisenach sont en train de transformer, pour le

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Dans son récent ouvrage: Entwickelung des Massengebrauchs der Feldartillerie und des Schiessens in grösseren Artillerieverbünden in Preussen.

compte d'une maison de Berlin, de l'ancien matériel de 1873 (notre ancien canon des batteries à cheval de 7,85 cm.) en pièces à tir rapide par l'adjonction d'une bêche de crosse à rabattement et de tampons élastiques (Puffer) en caoutchouc. Ils poursuivent en outre leur fabrication en grand des automobiles qui forment, à Eisenach, une des parties principales de leur activité. Des automobiles de leur construction figureront le mois prochain aux manœuvres impériales de la Prusse orientale.

## CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Encore les manœuvres impériales de 1901. — La question du canon de campagne; une brochure allemande. — Transformation de la landwehr autrichienne. — Le tir indirect de l'infanterie. — Une marche en montagne. — Voitures de transport automobiles. — Le concours de la Société hippique. — Une marche de guerre. — Manœuvres de la flottille du Danube.

D'après les informations publiées jusqu'ici, les prochaines grandes manœuvres d'automne en Croatie et dans la Hongrie méridionale seront au nombre des plus intéressantes qui auront eu lieu depuis de nombreuses années. D'abord, les troupes auront de grandes marches à fournir, puis on vouera, cette fois, une attention toute spéciale à l'entretien et à l'alimentation des corps de troupes. Mais l'intérêt principal des manœuvres se concentrera sur les exercices de tir de l'artillerie, qui auront lieu dans le voisinage de Fünfkirchen. Les nouveaux canons et obusiers y seront soumis à des essais comparatifs. Prendront part à ces expériences, qui seront peut-être décisives, les batteries d'essais réparties dans le 3e régiment d'artillerie de corps à Graz, plus un régiment complet d'artillerie divisionnaire et un détachement d'une batterie mobile de siège. Cette coopération de pièces de campagne et de pièces de forteresse donnera des épreuves d'un genre tout nouveau, entreprises pour la première fois chez nous. On comprend, dès lors, que les résultats en soient attendus avec une vive curiosité. Mais on ne se bornera pas à essayer les nouvelles pièces, on cherchera en outre à obtenir des données précises sur les effets de toutes les armes à feu qui seront employées aux manœuvres.

Nos vaillants pionniers, si bien instruits, auront, d'autre part, l'occasion de faire montre de leur savoir devant l'Empereur, en présence duquel ils construiront, l'avant-dernier jour des manœuvres, un vaste pont sur la Drave. Cet exercice excitera aussi un vif intérêt.

D'après les dispositions prises jusqu'ici, l'Empereur arrivera sur le terrain des manœuvres le 2 septembre. Il prendra ses quartiers dans le vieux couvent de Cisterciens de Ziliz, où les adjudants généraux, les attachés

militaires étrangers et le chef de l'état-major général seront également logés.

Le 3 septembre, commenceront les exercices de tir, auxquels l'Empereur assistera jusqu'au 6 septembre, après quoi le souverain retournera à Vienne pour y rester jusqu'au 12 septembre <sup>1</sup>.

Dans l'intervalle, les manœuvres de division, qui doivent durer jusqu'au 10 septembre, suivront leur cours. Le 11 septembre sera jour de repos. Ce jour-là, les deux corps de troupes en présence auront terminé leur marche de concentration et occupé les positions devant former la situation initiale prescrite pour les manœuvres impériales, lesquelles commenceront le lendemain.

Le 12 septembre au soir, l'Empereur reviendra sur le théâtre des manœuvres et s'installera au château du comte Mailàsh, à Dolni-Miholjac, d'où il se rendra journellement aux manœuvres. Le 16 septembre, il assistera à la construction du pont sur la Drave. Lorsqu'elle sera terminée, le souverain passera le pont le premier, à cheval.

Le même jour, S. M. arrivera à Görcsöny, où sera livré, le 17 septembre, le combat décisif qui terminera les manœuvres. L'Empereur occupera le petit château de Görcsöny, tandis que les grands-ducs, les attachés militaires et les Directeurs des manœuvres seront répartis dans les bâtiments administratifs et d'école de la localité.

Le 18 septembre, l'Empereur retournera à Vienne et se rendra ensuite, pour y faire un séjour prolongé, dans son château de plaisance de Gödöllö, en Hongrie.

Les dîners et soupers donnés par l'Empereur pendant les manœuvres seront servis sous la tente dite « de Custozza », qui fut spécialement aménagée dans ce but par feu l'archiduc Albert et où il y a place pour 100 personnes.

— A propos de la question du nouveau matériel de l'artillerie, on écrit au *Pester Lloyd* que les expériences entreprises à Buda Pest, à Graz et à Przemysl avec les batteries d'essais des 4e, 3e et 10e corps ont donné en général des résultats fort satisfaisants.

Comme on a dû remédier à certaines défectuosités de minime importance constatées lors de ces essais, ceux-ci ont été suspendus pendant quelque temps, mais ils seront bientôt repris et continués, les modifications et transformations nécessaires ayant été effectuées dans le courant du mois de juillet.

- <sup>1</sup> Le 10 septembre est le jour anniversaire de la mort de l'impératrice Elisabeth. Auparavant, il se pourrait que l'Empereur assiste encore aux manœuvres finales du 2° corps, à Vienne.
  - <sup>2</sup> Voir page 58.
  - <sup>3</sup> Voir pages 311 et 396.

Vos lecteurs savent déjà que l'on a, entre autres, essayé deux pièces Ehrhardt qui sont restées jusqu'à fin avril au polygone près de Vienne-Neustadt et qui devaient être ensuite réparties dans les batteries d'essais de Buda-Pest et de Przemysl.

En fait, les essais entrepris au polygone près de Vienne-Neustadt ne se sont pas terminés fin avril. Ils ont été poursuivis jusqu'à l'heure où nous écrivons, fin juillet, et ils seront continués avec la troupe. A cet effet, une de ces pièces sera affectée à chacune des batteries d'essais de Buda-Pest et de Przemysl, auxquelles on attachera également une pièce en bronze forgé, à bêche élastique. La présence dans les batteries de pièces à recul sur l'affût et de pièces à affûts rigides et à bêche élastique donnera lieu à des essais comparatifs aux cours desquels ressortiront aisément et d'une manière frappante les avantages et les inconvénients des deux systèmes.

Les deux batteries d'essais prendront part, avec leurs unités respectives, aux prochaines manœuvres de divisions et de corps. En outre, la batterie attachée au régiment d'artillerie du 3e corps à Graz, se transportera au polygone de Veszprim près de Fünfkirchen, dans la Hongrie méridionale, pour y participer, du 3 au 7 septembre, aux grands exercices de tir dont il est question plus haut.

A ce sujet, nous remarquerons que les exercices de « l'école de tir de l'artillerie de campagne », qui ont lieu du 14 juillet au 26 septembre au polygone de Veszprim, n'ont rien de commun avec les exercices prémentionnés, pendant la durée desquels ils seront supprimés du 3 au 7 septembre.

D'après ce qui précède, on voit que la question du nouvel armement de l'artillerie austro-hongroise n'est pas encore sortie de la phase des essais comparatifs, ce dont on ne saurait faire un reproche au Ministère de la Guerre. La solution est grosse de conséquences et il existe plus d'un motif de l'ajourner non seulement jusqu'à ce qu'on soit bien au clair sur les avantages ou les désavantages techniques des divers genres d'affûts proposés, mais encore jusqu'au moment où la tactique du feu des canons modernes à tir rapide sera définitivement fixée.

En Suisse, où la discussion publique des questions militaires est beaucoup plus générale et plus libre que chez nous, on conçoit que les conclusions fort motivées du rapport de la Commission technique militaire aient pu être écartées par la Commission du Conseil national, puis par le Conseil fédéral et qu'on ait pu se décider en faveur de la continuation des essais commencés avec les canons à bêche élastique. En Autriche-Hongrie, les choses ne pourraient guère se passer de la même façon et comme ici, le Ministère de la Guerre est seul responsable du choix d'un nouveau système de pièces, on comprendra qu'une décision d'une portée aussi considérable ne puisse être prise sous la pression d'un courant d'opinion pu-

rement momentané. L'Autriche-Hongrie s'est bornée à prendre à temps des mesures provisoires pour « adapter » son matériel d'artillerie aux exigences nouvelles, imitant en cela l'exemple donné par l'Allemagne en 1896. A cette époque, on ne parlait pas des pièces à bêche élastique, lesquelles n'élaient pas encore utilisables en campagne.

La question à résoudre maintenant est celle de savoir si les pièces du système Ehrhardt réalisent effectivement le type de canons à tir rapide, le meilleur en campagne. Cette question va être certainement l'objet des préoccupations sérieuses de tous les Etats.

La France possède un canon à bêche élastique. Or, on est étonné de voir toujours réapparaître, surtout dans les journaux techniques allemands, des notes ayant trait aux défectuosités de ce système. Il est connu que le frein hydropneumatique du 75 mm. français, de même que la bêche et les deux boucliers augmentent sensiblement le poids de la pièce et nuisent à la mobilité de la pièce en batterie. A en croire quelques publications, certains défauts commenceraient déjà à se montrer qui auraient été particulièrement manifestes aux écoles à feu du camp de Châlons : les cylindres des freins contenant l'air comprimé ne se seraient pas montrés entièrement étanches, la pression baisse et il ne saurait pas être question d'un fonctionnement régulier et correct du frein hydropneumatique. La bouche à feu et le petit affut reculent brusquement au départ du coup; l'affut, ancré lui-même au sol par la bêche, se soulève et fatigue beaucoup. L'opération qui consisterait, après le départ du coup, à ramener à la main la pièce en batterie, ainsi que le repointage demandent beaucoup de temps avant qu'on soit prêt pour le coup suivant.

Il ne serait pas impossible qu'ensuite de cet état de choses, on renonce de nouveau à former les batteries mobiles de quatre pièces et de douze voitures de munitions.

Nul ne contestera qu'étant donné le mécanisme compliqué du frein hydropneumatique, de semblables dérangements puissent se produire. Reste à savoir, ce qui est beaucoup plus important, s'ils peuvent être évités ou supprimés par des moyens d'une application facile en campagne. Pour élucider ce point, il faudra que l'on acquière une connaissance détaillée et approfondie de ce matériel.

Quoi qu'il en soit, la réapparation chronique des nouvelles relatives aux dérangements d'un mécanisme aussi compliqué constitue une sorte de Garde à vous! qui doit engager les commissions techniques à user de la plus grande rigueur dans leurs expériences.

On sait que le matériel en acier dur est représenté chez nous non seulement par les pièces Ehrhardt, mais encore par les canons sortant de notre fabrique indigène de Skoda à Pilsen. La *Militür-Zeitung* annonce que des essais de tir avec des pièces à tir rapide de Skoda ont été effectués au polygone de l'usine de Pilsen en présence de l'inspecteur général de l'artillerie, lequel s'est déclaré fort satisfait de leurs résultats.

Il a paru récemment à Berlin, sous le titre : Der Kampf um die modernen Feldgeschütze ' une brochure remarquable, sans nom d'auteur, sur la question importante des canons de campagne modernes. Les Neue militärische Blätter, dans leur livraison du 15 juillet dernier, consacrent quelques mots à cette brochure; ils estiment que « cette publication se » distingue avantageusement de celles qui ont paru jusqu'ici sur les » pièces Ehrhardt, lesquelles avaient décidément trop le genre « réclame » » et pouvaient être attaquées sur plus d'un point. Cette brochure est pleine » d'esprit, elle envisage la question à un point de vue élevé, et ouvre des » perspectives qui sortent de l'ordinaire. »

Les Neue militarische Blätter admettent comme certain que cette publication émane d'une personnalité que s'est récemment attachée le Conseil d'administration de la « Rheinischen Metallwaren- und Maschinenfabrik » de Dusseldorf. L'auteur n'a pas encore beaucoup écrit pour la presse, toutefois on trouve une corrélation d'idées et de style entre la récente brochure et une publication qui a paru comme annexe (Beiheft) de la Militär-Wochenblatt de 1898².

L'analyse parue dans les *Neue militarische Blätter*, en parlant des essais exécutés en Suisse avec les canons à recul sur l'affût, dit « qu'on ne peut s'empêcher de reconnaître que la Commission suisse a traité un peu à la légère les pièces à recul sur l'affût », et elle se termine par cette phrase que je transcris telle quelle:

Nous sommes également de l'avis que, dans les circonstances actuelles, aucun Etat ne prendra la responsabilité d'adopter un canon avec recul de l'affût avant d'avoir exécuté sur une grande échelle des essais impartiaux avec des pièces à recul sur l'affût. Au nombre des Etats qui ne font pas de leurs essais un mystère insondable et qui ne les enveloppent pas d'un impénétrable secret, la Suède sera probablement la première à faire choix de son matériel. Dans ce pays, il est à notre avis probable que la brochure en question n'influencera ni dans un sens, ni dans l'autre la décision à prendre. Il n'en est pas de même en Suisse où on paraît attacher plus d'importance aux opinions de la presse, aussi estimons-nous comme un devoir de signaler cette brochure et d'en faire connaître l'origine et l'auteur.

En ce qui concerne la Suède, cette opinion paraît s'être confirmée. D'après les journaux, on se serait, dit-on, prononcé dans ce pays pour le système Ehrhardt<sup>5</sup>. « Dans la Commission d'expérience suisse », continue la Revue allemande, « on verra se produire une assez vive lutte pour le

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir Chronique allemande, juillet 1901, page 548.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Sous le titre: Ueber die weitere Entwickelung der Kriegsgeschichte, par le majorgénéral v. Reichenau, autrefois commandant de brigade d'artillerie, actuellement com mandant de division. (La Chronique allemande du présent numéro affi me d'ailleurs catégoriquement que le général v. Reichenau est bien l'auteur de la brochure.) (Réd.)

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> On verra dans la Chronique suisse et dans la Chronique ollemande du présent numéro que parmi les pays scandinaves, la Norvège vient de denner une commande de matériel à la fabrique Ehrhardt.

(Réd.)

» canon de campagne. A côté de Schneider qui a réalisé de remarquables » progrès, et de Ehrhardt auquel les expériences d'Angleterre ont fourn<sup>i</sup> » de profitables leçons, Krupp entrera maintenant en lice comme concur-» rent, ainsi que Nordenfelt. Ce dernier avait déjà soumis, en 4898, une » pièce à recul sur l'affût, mais il était plus connu depuis lors par son » système de recul à sabots de roues à ressorts. »

— Un des derniers numéros du *Verordnungsblatt* publie un tableau de nouvelle organisation de la Landwehr et du Landsturm dans les arrondissements territoriaux de Landwehr de Graz, Cracovie, Przemysl et Innspruck; puis des dispositions organiques pour les commandements de districts du Landsturm et enfin la numération des divisions et des brigades d'infanterie de Landwehr.

Organisée comme elle l'est actuellement, la Landwehr autrichienne constitue l'un des éléments essentiels de l'ensemble de nos forces militaires et peut être mise, comme instruction, armement et état de préparation en général, absolument à la hauteur de l'arnée de ligne.

La réorganisation de la Landwehr austro-hongroise, commencée il y a quatre ans', sera terminée le 1er octobre prochain, date à laquelle les dernières unités encore à créer seront formées. Dans ses grandes lignes, l'organisation est absolument analogue à celle de l'armée active. Tous les services sont centralisés au Ministère de la Guerre. Il y a un commandant en chef à Vienne; 15 commandants d'arrondissements territoriaux de Landwher, fonctionnant comme commandants de corps; 8 commandants de division et 16 de brigades d'infanterie.

Chaque division se compose, en temps de paix, de 2 brigades de Landwehr de 2 à 3 régiments chacune. En tout, 4 à 5 régiments avec 12 à 15 bataillons.

En cas de mobilisation et aux manœuvres de paix des grandes unités, les divisions de Landwehr sont placées sous les commandements supérieurs indiqués dans l'ordre de bataille.

Les troupes à pied de la Landwehr se composent de 36 régiments d'infanterie et de 2 régiments de chasseurs territoriaux désignés d'après le lieu de stationnement de leurs états-majors, et numérotés d'une manière continue. Chaque régiment est formé d'un état-major, de 3 bataillons de campagne de 4 compagnies chacun, et d'un corps de cadres de remplacement par bataillon, à l'exception du régiment Zara n° 23, qui a 4 bataillons de campagne.

En tout, l'infanterie de Landwehr comprend 115 bataillons de campagne répartis en 460 compagnies.

L'effectif de paix du régiment à 3 bataillons et du corps de cadres de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir Revue militaire, année 1900, p. 591.

remplacement est de 52 officiers et 664 hommes. L'effectif de guerre est de 45 officiers et 634 hommes.

Les troupes montées de Landwehr se composent de 6 régiments de uhlans, d'une division de chasseurs à cheval tyroliens et d'un escadron de chasseurs à cheval dalmates.

En temps de paix, chaque régiment est formé d'un état-major de régiment avec un peloton de pionniers « en cadre », de deux états-majors de divisions, de 6 escadrons de campagne et d'un corps de cadres de remplacement, L'effectif de paix est de 29 officiers et fonctionnaires, 285 hommes et 239 chevaux. L'effectif de guerre est de 208 cavaliers.

La division de chasseurs à cheval tyroliens — dont l'extrême utilité en montagne a été démontrée aux grandes manœuvres de 1899 en Carinthie — se compose d'un état-major de division, de deux escadrons de campagne et d'un corps de cadres de remplacement. L'effectif est, en temps de paix, de 13 officiers, 109 hommes et 92 chevaux; en temps de guerre, de 92 cavaliers.

L'escadron de chasseurs à cheval dalmates a un effectif de paix de 3 officiers, 42 hommes et 34 chevaux, Son effectif de guerre est de 29 cavaliers.

L'effectif total de paix de la Landwehr autrichienne peut être estimé, en chiffres ronds, à 2100 officiers, 30000 hommes et 1500 chevaux.

Par comparaison, nous rappellerons que l'effectif total de l'armée commune austro-hongroise est évalué à 14394 officiers, 284654 hommes, 57596 chevaux et 1048 bouches à feu.

La Landwehr hongroise, qui comprend 28 régiments d'infanterie, répartis en 94 <sup>1</sup>/<sub>4</sub> bataillons et 10 régiments de cavalerie formant 60 escadrons, a un effectif total de 2300 officiers, 25 000 hommes et 3800 chevaux, chiffres ronds.

— Nous trouvons dans les *Militär Wochenblatt* de Berlin une curieuse étude traitant du tir de l'infanterie sur des buts intermédiaires (tir indirect). On y rappelle le fait bien connu que des replis de terrain même très légers suffisent pour cacher le but au tireur. Celui-ci est donc obligé de se lever pour tirer, c'est-à-dire de se découvrir, ce qui augmente les pertes dans une mesure sensible. Pour obvier à cet inconvénient, l'auteur de l'étude en question préconise le tir indirect. Il veut qu'on laisse le tireur couché et qu'on lui indique un but intermédiaire visible sur lequel il devra tirer, après avoir déplacé le point d'appui de son arme ou la hausse, aussitôt que l'on aura déterminé la direction du but réel dans le sens latéral.

Ce serait l'abandon du principe d'après lequel l'homme ne doit tirer que s'il voit le but; en outre, ce système rendrait le contrôle du tir très

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> V. année 1900, p. 337.

difficile. Enfin, l'homme resterait trop longtemps couché, soit par habitude, soit par instinct de conservation personnelle, et il gaspillerait ses munitions. Pour ces motifs, il y a lieu d'accueillir cette idée nouvelle avec un certain scepticisme...

- La Militär-Zeitung rend compte d'une marche en montagne effectuée le 28 juin dernier par le 9e bataillon de chasseurs en garnison à Villach, dans la Carinthie. Ce bataillon a escaladé le Mittagskogel jusqu'à la « cabane Bertha », située à une altitude de 1700 mètres et à environ 1 ½ heure de marche en dessous du sommet de la montagne : 2084 mètres. C'est là certainement une course très remarquable, surtout si l'on considère que la troupe était complètement équipée et que chaque homme portait sur lui une charge de près de 30 kilog. Une partie du bataillon a fait, en outre, après un cours repos, l'ascension du sommet fort escarpé du Mittagskogel.
- Nous avons annoncé en son temps <sup>1</sup> que l'Administration militaire avait commandé une voiture de transports automobile à la fabrique autrichienne de moteurs « Société en commandite Daimler » à Vienne-Neustadt. L'Allgemeine Automobil-Zeitung en publie une reproduction et en donne une description détaillée à laquelle nous empruntons ce qui suit :
- « La voiture offre l'avantage d'être actionnée par un moteur très puissant, en sorte que le conducteur dispose toujours d'un excédent de force motrice. La machine est de 10 chevaux, mais elle ne traîne qu'un poids de 2500 à 3000 kg. pour lequel on n'emploie généralement qu'un moteur de 6 chevaux.
- » Un second avantage consiste dans la possibilité d'une transposition très basse, ce qui est très précieux lorsqu'il s'agit d'avancer à tout prix. La voiture a quatre vitesses et marche en arrière. A la première vitesse, l'automobile ne fait que  $1^{-1}/_2$  km. par heure, ce qui ne veut pas dire que la voiture ne peut gravir les rampes qu'à la vitesse de  $1^{-1}/_2$  km. On espère, au contraire, n'employer que rarement la première vitesse, et l'on croit que la deuxième vitesse elle-même ne sera pas trop forte dans les terrains difficiles. Le moteur est du type bien connu des moteurs Daimler à inflammation électro-magnétique. Deux freins agissent indépendamment l'un de l'autre. Les ressorts sont très solides. Pour la protection du conducteur, le siège est surmonté d'un léger toit qui peut être facilement enlevé.

Le réservoir de benzine est calculé de façon que la provision puisse suffire pour une durée de marche de 12 heures.

La voie est la même que celle de nos pièces de campagne : 1<sup>m</sup>53. La largeur des jantes est de 130 mm.

Le nouvel automobile n'est pas seulement utilisable comme moyen de <sup>1</sup>V. p. 312.

transport; il peut aussi servir de machine de travail dans des buts divers. A cet effet, la roue du cylindre possède une large bordure lisse autour de laquelle on peut enrouler une courroie de transmission qui, lorsque la voiture fonctionne à vide, peut actionner tous genres de machines, comme par exemple des pétrissoires, des dynamos pour la mise en fonction de projecteurs électriques ou pour l'alimentation d'autres engins d'éclairage, etc. De cette manière, le moteur peut rendre des services même pendant l'arrêt de la voiture, au repos ou au bivouac. »

— Dans notre chronique d'août de l'année dernière, nous avions brièvement rendu compte de la grande fête hippique militaire qui avait eu lieu, comme chaque année, le 1er juin précédent 1. Le concours de cette année, 29e de la série, organisé pendant la semaine du Derby, sur le champ de courses de Vienne, par la Société hippique de campagne, n'a pas été moins brillant que celui de l'année dernière. Favorisé par un temps splendide, il a été fréquenté par l'élite de la société viennoise. Dans la matinée déjà, on vit apparaître aux tribunes un grand nombre d'archiducs et de dames de la cour. Vers midi, arriva le frère de l'Empereur, l'archiduc Louis-Victor et bientôt après l'Empereur lui-même, qui prit place dans la loge impériale en compagnie de sa gracieuse petite-fille.

Les concurrents primés se sont tous distingués par de brillantes performances, mais la moyenne générale des résultats a été également très bonne. De toutes les parties de la monarchie étaient accourus des officiers montés, soit pour prendre part aux courses de cavalerie, soit pour applaudir aux succès de leurs camarades.

— Cette année, comme les précédentes 2, une partie de la garnison de Vienne exécutera un exercice de marche complètement conforme aux conditions de la guerre et destiné à donner aux chefs un spécimen pratique du niveau d'instruction et d'endurance de la troupe.

La *Reichswehr* annonce à ce sujet que le 12 août, un bataillon combiné et un peloton de cavalerie de l'armée active et un demi-bataillon combiné de la Landwehr autrichienne — sans train — prendront part à un exercice de marche prolongé dans le voisinage de Vienne.

Les troupes seront en tenue de marche, avec tous les outils et instruments de campagne, la munition de guerre au complet et tous les ustensiles de cuisine qui doivent être portés en campagne. Assisteront à l'exercice tous les officiers d'état-major des régiments d'infanterie et de chasseurs en garnison à Vienne, les commandants de compagnies des détachements de troupes mis sur pied et les officiers d'état-major général rési-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> V. année 1900. p. 594.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> V. p. 594, année 1900 et p. 538, année 1899.

dant à Vienne et répartis dans les commandements supérieurs du corps de Vienne.

— D'après une correspondance locale de Vienne, la flottille complète du Danube <sup>1</sup> entrera en service le 1<sup>er</sup> août à Budapest, d'où, après avoir exécuté une série d'exercices spéciaux de navigation fluviale, de sondages et de levers de cartes, elle descendra la rivière jusqu'à la « Porte de fer » et parcourra aussi les affluents navigables du Danube, la Theiss, la Save et la Drave.

Au retour, la flottille arrivera à Vienne le 15 août et s'y arrêtera quatre jours, après quoi il est probable qu'avant de rentrer à Budapest, elle prendra part aux manœuvres près de Komorn, où elle aura pour tàche soit de favoriser, soit de contrarier les mouvements des troupes qui voudraient passer la rivière.

# CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Encore le nouveau règlement d'exercice de l'infanterie. — Encore de la bibliographie. — Le général Pinel de Grandchamp. — Le matériel de 75.

Le ministre n'a pas encore approuvé le « Projet de règlement sur l'exercice et les manœuvres de l'infanterie » dont j'ai parlé le mois dernier; mais il en a autorisé la mise en vente. Aussitôt les fascicules se sont enlevés, et tout le monde s'est jeté sur cette précieuse manne. Les journalistes, en particulier, qui sont, en cette saison, assez à court de copie, ont abondamment disserté sur la rédaction du « Projet », sur les tendances qui s'y manifestent, sur l'esprit qui l'a inspiré. Dans la France militaire, qui vient d'agrandir son format et qui, de cinq colonnes qu'elle avait, est passée à six, le général Luzeux a consacré de très intéressants articles à cette question. Après lui, et étant donné que j'ai déjà pu renseigner les lecteurs de la Revue militaire suisse sur ce que contiennent d'essentiel les 257 petites pages des trois brochures réunies, il me reste bien peu à glaner. Je n'analyserai donc pas le « Projet ». Je me contenterai d'en relever certains points qui me semblent offrir matière à dissertation : j'irai un peu au hasard de la plume, en négligeant ce qui me semble n'intéresser guère que mes compatriotes.

Et, d'abord, je ne reviendrai pas sur la question de savoir s'il y a lieu de chercher à simplifier le plus possible, à réduire au strict minimum ce que les troupes ont besoin d'apprendre. Il est entendu que c'est là le but qu'on s'est proposé d'atteindre. Qu'on ait eu raison ou tort de se l'assigner, toujours est-il que je ne chicanerai pas là-dessus. Mais alors je me demanderai si on a réussi dans cette entreprise.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> V. p. 473. Dans la note qui figure au pied de cette page lire Gran au lieu de Grau.

A prendre les choses en gros, il est évident que oui. Mais on pouvait. alléger la rédaction et diminuer la liste des mouvements de première nécessité. Nous avons déjà vu qu'on a maintenu la présentation de l'arme, position dont se passent fort bien certaines armées : celle de l'Autriche, par exemple. Et la seule raison qu'on ait pour y tenir est le désir de nuancer les honneurs. Chose assurément bizarre : quand le soldat n'a rien à faire, quand il se promène et qu'il rencontre un supérieur, que celui-ci soit un simple caporal ou le ministre de la guerre en personne, il n'a qu'une manière de le saluer. (On a fait remarquer justement que la forme de salut devrait se trouver dans le Projet de règlement, au même titre que tel mouvement de parade, comme : l'arme sous le bras droit. Or, c'est en vain que vous l'y chercheriez.) Eh bien, si on ne différencie pas les marques de respect quand on a tout le temps voulu pour le faire, cette différenciation est imposée au soldat quand il est sous les armes, et que, par conséquent, il a certains devoirs à remplir, comme d'assurer le respect de sa consigne, qui doivent passer bien avant les salamalecs. C'est si vrai que, pour lui permettre d'assurer son service, on le dispense de témoigner la moindre déférence aux gradés subalternes. En vain le décret sur le service intérieur renferme-t-il la prescription formelle que voici :

Tout militaire doit, en toutes circonstances, soit de jour, soit de nuit, même hors du service (et à fortiori donc, semble-t-il, dans le service,) de la déférence et du respect à ses supérieurs des armées de terre ou de mer, quels que soient l'arme et le corps auxquels ils appartiennent.

Regardez ce factionnaire devant lequel passe un brigadier ou un sergent, voire un sergent-major. Il continue à faire ses cent pas (ou, plus exactement, ses soixante pas : trente dans un sens et trente de l'autre) sans se déranger le moins du monde, à moins pourtant qu'il ne voie sur la poitrine du caporal ou du sous-officier, ou même du simple soldat, son camarade, le ruban jaune à liserés verts de la médaille militaire. Dans ce cas, il « rectifie la position » en mettant « l'arme au pied. »

Il fait exactement de même pour l'adjudant, qui est le seul sous-officier auquel il soit tenu de témoigner quelque politesse pendant la durée de sa garde. Naguère il portait l'arme, maintenant il la mettra sur l'épaule droite, pour la croix de chevalier ou d'officier de la Légion d'honneur, ainsi que pour les galons d'officier subalterne. Enfin il la présentait et il continue à la présenter aux commandeurs de la Légion d'honneur et aux dignitaires plus haut placés dans la hiérarchie de l'ordre, ainsi qu'à la graine « d'épinards » des officiers supérieurs et aux étoiles des généraux. Mais ce n'est pas tout : il y a encore des manières spéciales d'honorer le chef de corps ou le commandant d'armes, le général commandant le corps d'armée ou le membre du conseil supérieur de guerre.

J'estime qu'il n'y aurait aucun inconvénient à n'avoir sous les armes, comme sans les armes, qu'une seule manière de saluer. Encore voudrais-je qu'on ne saluât que quand on n'aurait rien d'autre à faire. Le service en campagne dispense les troupes de rendre les honneurs, parce qu'on trouve justement que le plus pressé, pour elles, c'est de se battre. Par analogie, je comprendrais qu'on dispensât la sentinelle qui veille sur une poudrière de considérer comme primordial de se conformer aux règles du cérémonial à l'égard des officiers ou des fonctionnaires qu'elle voit, et de tenir pour secondaire, au contraire, le service qu'elle est chargée d'assurer. Nous voyons journellement qu'il en est ainsi, et cela ne devrait pas être La bonne exécution du service doit passer avant tout.

Le général Luzeux fait remarquer, fort justement, qu'il y a simplifications et simplifications. Les premières consistent en suppressions. Celles-là, il les approuve parce qu'elles n'exigent aucun apprentissage nouveau de la part des réserves : qui peut le plus peut le moins.

Au contraire, il s'élève contre les simplifications qu'on a obtenues en introduisant dans le règlement des commandements nouveaux, des mouvements nouveaux, devant lesquels plusieurs générations de réservistes risquent de se trouver tout dépaysés. Il n'en admet l'adoption que s'il y a nécessité absolue. Encore, même dans ce cas, veut-il que l'on conserve le plus possible la forme des commandements usités et la contexture familière des anciens règlements.

Plus radical que les auteurs du « Projet », il demande que l'arme soit toujours portée à la bretelle.

Il critique aussi avec vigueur, et non sans une grande apparence de raison, la formation de la colonne par le flanc. Notre infanterie se formait sur quatre par « doublement. » Ne pouvant exécuter ce mouvement avec ses chevaux, la cavalerie se formait, au contraire, sur quatre par « conversion, » même quand elle manœuvrait à pied. L'artillerie, considérée comme une « troupe à cheval, » exécutait le même mouvement « Par quatre files à droite » jusqu'au jour où on imagina de lui imposer le « Par le flanc droit » des fantassins, sous le prétexte que 74 000 de ceux-ci étaient versés dans les batteries à pied, en cas de mobilisation, afin d'en compléter l'effectif reconnu insuffisant. Mais l'introduction temporaire de ces 74 000 externes ne devait pas exercer une influence durable sur les formations. On s'en aperçut. On finit par en revenir au Par quatre files à droite. Et, aujourd'hui, on l'étend à l'infanterie elle-même! Le général Luzeux démontre très clairement que ce qui convient à des cavaliers ne peut convenir à des fantassins, surtout à des fantassins lourdement chargés. Que, dans la cour de la caserne, en tenue d'intérieur, sans sac, on puisse effectuer ruptures et formations en prenant le pas gymnastique, comme le font les hommes montés en prenant le trot, rien de mieux. Mais que, dans les terres labourées, on puisse, avec l'équipement de campagne, se déployer en ligne par un doublement de l'allure, voilà qui est fort contestable... ou incontestablement impraticable, si on ne veut pas ruiner les troupes et les mettre... je ne dis pas : par le flanc, mais sur le flanc.

La colonne par quatre obtenue sans doublement, par conversion, présente une foule d'autres inconvénients. Mais, à vrai dire, toute solution en présente et d'aussi graves peut-être ou de plus graves. La question est la suivante : était-ce la peine, pour n'en tirer qu'un maigre bénéfice, de bouleverser toutes les habitudes de l'arme? Car, s'il y a des hommes pour qui le « Par le flanc droit » semblait hérissé d'insondables mystères, il en est aussi qui se perdent dans les conversions, pourtant relativement simples, du « Par quatre files à droite. »

Comme il fallait s'y attendre, le « Projet » débute par cette déclaration formelle: « La préparation à la guerre est le but *unique* de l'instruction des » troupes! » Unique! Vous entendez bien: unique, c'est-à-dire exclusit, et non pas principal, prépondérant. On ne doit plus s'occuper d'autre chose que de former des combattants. Pourquoi alors, 23 pages plus loin, lisons-nous que « ce mouvement (présenter l'arme) et les précédents seront surtout employés par les sentinelles pour rendre les honneurs? » Pourquoi obliger le soldat à exécuter les mouvements du maniement de l'arme à la cadence du pas (Titre II, § 23)? Pourquoi lui enseigner à mettre l'arme sous le bras droit (Titre VIII, § 24)? Pourquoi l'exercer à des mouvements d'ensemble d'escrime à la baïonnette (Titre II, § 69)? Et enfin, après l'avoir habitué à conserver « les yeux fixés droit devant soi », lorsqu'il a pris la position militaire (Titre II, § 5), pourquoi lui dire (Titre VIII, § 14) de fixer du regard la personne qui passe la revue au moment où cette personne arrive à sa hauteur?

Il devait aussi aller de soi que le mot d'initiative tînt une grande place dans le Projet. Ce mot est fort à la mode, si la chose l'est moins. Et nous ne nous étonnerons pas trop si, dans les *Bases de l'instruction*, de la page 7 à la page 13, nous le rencontrons huit fois, soit plus d'une fois par page.

Mais nous ne trouverons pas surprenant non plus que cette initiative, qu'il est rigoureusement interdit de restreindre (§ 5), soit réduite à la portion congrue par le Projet lui-même. En effet, celui-ci pose bien le principe suivant :

Le commandement supérieur fixe le but et le fait connaître. Le commandement subordonné conserve l'initiative du choix des moyens.

Mais, à chaque pas, lorsqu'on feuillette ces fascicules, on se heurte à l'ignorance du but à atteindre et, en revanche, on trouve l'indication formelle des moyens à employer. Par exemple, le Règlement ne dit pas que, au commandement : L'arme sur l'épaule droite! le soldat prendra la po-

<sup>1</sup>Ce pauvre soldat! Pour lui ordonner de s'arrêter, on lui disait naguère : Esconade, halte! Maintenant on le nomme : Section! — Mais c'est Dumanet que je m'appelle! serait-il en droit de s'écrier.

sition détaillée ci-après (ou, mieux encore, représentée par la figure ci-contre). C'est pourtant bien là le « but » du mouvement. Par contre, les moyens à employer sont nettement imposés par la décomposition en trois temps. Cette décomposition est-elle autre chose qu'un procédé d'instruction? Et, on peut l'ajouter, un procédé vicieux, car ce n'est pas en trois actes, mais en cinq, en six, en sept, qu'un instructeur tant soit peu expérimenté fractionnera l'ensemble du mouvement. La valeur pédagogique d'un sergent peut presque se mesurer au nombre des tranches qu'il sait découper, comme un maître d'hôtel habile découpant un canard à la rouennaise. Plus il y en a, et plus c'est fin, mieux il s'acquitte de son office.

Et n'y a-t-il point aussi quelque contradiction? dans ce passage du § 14 :

Le commandement veille à ce que chacun, dans les différents grades, conserve l'initiative que comportent ses fonctions... Il voit souvent sur le terrain, et sans interrompre le travail journalier, les unités sous ses ordres. Il guide les instructeurs tout en évitant d'entraver leur initiative.

Ne devrait-on pas lui recommander de s'abstenir de venir regarder ses subordonnés pour lui enlever toute tentation d'intervenir? Loin de lui permettre de les guider, ne devrait-on pas lui conseiller de se l'interdire? C'est par là, précisément, qu'il provoquera l'initiative. On ne saurait trop peser les termes de la circulaire que rédigea le baron de Stein, en 1807, lorsqu'il voulut réformer la bureaucratie prussienne :

Les employés, y disait-il, doivent cesser d'être des instruments muets et mécaniques entre les mains du prince, des machines à exécuter des ordres, dénuées de volonté et de vues propres. Je veux que, désormais, ils fassent les affaires avec indépendance, de leur propre mouvement. Je les laisserai sans instructions de détail, et je leur défends de consulter l'autorité centrale. Je frapperai l'incapacité et la pusillanimité; je récompenserai le courage et l'habileté.

Permettons aux officiers d'y voir clair: ne leur mettons pas des œillères pour qu'ils n'aperçoivent rien à droite et à gauche de leur route. A-t-on peur qu'ils n'aillent pas droit devant eux parce qu'ils pourront considérer ce qu'ils verront sur les côtés du chemin? On a trop pris l'habitude, chez nous, de les traiter en « petits garçons » qui tremblent devant leur chef. Une réaction se dessine, et on travaille à les émanciper. Déjà, on a écarté le mot de « critique », naguère encore officiellement employé, et auquel on a reproché son caractère hostile. Faire la critique d'une opération de guerre, c'est moins en poursuivre l'examen impartial que chercher à en relever les fautes. L'expression était prise ou pouvait être prise dans son sens vulgaire et péjoratif au lieu de l'être dans son sens philosophique, comme on dit la « critique historique » ou la « critique des textes ».

C'est pour cette raison que le « Projet de règlement » évite avec grand soin de l'employer.

Voici, par exemple, ce qui est dit à l'Ecole de bataillon (page 6, § 4):

L'exercice terminé, le chef de bataillon prescrit aux capitaines de justifier les dispositions prises et appelle leur attention sur les enseignements qui en découlent.

Mêmes périphrases dans les paragraphes 3 et 6 de l'Ecole de régiment (Titre VI, pages 6 et 7 ) :

A la fin de l'exercice, le directeur fait ses observations sur les mouvements exécutés...

La manœuvre terminée, le directeur réunit tous les officiers, rappelle la situation et la mission confiée à chaque parti; il se fait rendre compte des dispositions prises et prescrit aux chefs de parti de justifier les ordres qu'ils ont donnés. Il appelle ensuite l'attention de tous sur les divers enseignements qui résultent de la manœuvre.

Il me semble qu'il y a là un acheminement vers des mœurs nouvelles et je crois pouvoir lire entre les lignes que le commandement prendra de moins en moins à tâche de morigéner ses inférieurs et qu'il s'efforcera de plus en plus de les éclairer, faisant ainsi appel à leur libre examen et ne cherchant plus à les réduire, selon l'expression du baron de Stein, à l'état d'instruments muets et mécaniques entre les mains de l'autorité.

Un jeune officier, studieux et intelligent, m'envoie plusieurs pages de notes qu'il a prises sur le « Projet de règlement ». Voici en vrac quelques-unes des observations de détail qu'il formule, et dont quelques-unes ont au moins, le mérite de n'être pas banales.

Le général Luzeux critique le rassemblement sur un rang, par quatre en marchant, qu'il considère comme n'étant pas pratique et comme troublant l'ordre normal. Je le crois, au contraire, très pratique. Les chefs capables de conduire leur section la droite, la gauche ou le centre en tête, se moquent bien de l' « ordre normal! » Ce qu'ils veulent, c'est un groupement rapide, instantané, derrière eux, par deux ou par quatre.

Voici, par exemple, comment dans certains cas progressera une ligne de bataille:

La section est couchée, elle a ouvert le feu. Son chef a terminé une partie de sa tâche; il se repose sur ses sous-ordres du soin de veiller à l'exécution de ses ordres. Comment profite-t-il de l'instant de répit qui s'offre à lui? Il observe, il regarde le terrain, cherchant les cheminements à prendre pour se porter soit en avant soit en arrière. Ceci fait, dès qu'il faudra se mettre en mouvement, le commandement qui lui viendra naturellement aux lèvres, que le bon sens lui soufflera, sera simplement quelque chose de ce genre : « Par quatre (ou par deux), derrière moi, pour aller à la haie! » Voilà la vérité. Si les hommes sont rompus à cette façon d'opérer, les sections se disloquent en chenilles, en serpents, en vermisseaux, qui se moulent sur les formes du terrain, se coulent dans ses sinuosités, contournent ses couverts, dans la limite

du front qui leur est assigné, pour atteindre finalement l'objectif, lequel doit toujours être indiqué.

L'emploi de la baïonnette semble être considéré comme devant être fort restreint, car même contre les charges, « les sections font face à la cavalerie sans mettre la baïonnette au canon. » (Titre IV, § 62.)

Il n'est rien dit de la position du tireur assis, probablement parce qu'on n'a pas imaginé de tranchées pour tireurs assis. Mais, en somme, ne serait-ce pas là l'idéal? Tous les actes de la vie s'exécutent assis. (Hum!) Pourquoi donc alors, dans la défensive, ne prendrait-on pas cette position pour faire feu?

Pourquoi au titre II, dans les attaques, pointe-t-on (§ 80) et « lance »-t-on (§ 81) en se fendant « de la partie gauche à 20 cm. plus en avant, » tandis que, dans les parades suivies de ripostes (§ 85), il est prescrit d' « exécuter la parade et pointer (lancer) l'arme en avant sans déranger la position des pieds? »

Pour le combat contre la cavalerie, on n'a plus indiqué aucune formation, et on a eu bien raison. Dire que, dans certains corps, on a « pondu » des « notes » de cinquante pages pour indiquer les dispositions à prendre suivant le côté d'où viendrait la charge, d'après l'angle de sa direction avec le front de bataille, etc.!

Le combat défensif est magistralement traité: c'est la première fois que nos règlements en parlent. Il y a beaucoup d'officiers qui ne voyaient pas, du côté de la défense, le combat de préparation ni la contre-attaque qui est l'acte décisif de la défense. Tout cela était flou. Maintenant, c'est net.

Toute la partie du « Projet » qui traite du moral, du combat, etc., est bien. C'est au Titre II (Ecole du soldat) qu'il y a beaucoup de lacunes. On n'a pas voulu supprimer ce maudit (sic) maniement d'armes. Par contre, les mouvements du tireur sont raides, et ce sont ceux qui demandent le plus de souplesse.

Le passage auquel fait allusion mon correspondant est celui qui termine le titre VII (Du combat) et qui est intitulé: Des forces morales. En voici la teneur complète:

Les principes énoncés dans les articles précédents sont destinés à guider le chef dans l'emploi rapide des moyens matériels dont il dispose.

Mais ceux-ci restent sans valeur s'ils ne sont pas vivifiés par les forces morales.

Entre toutes ces forces,

l'Honneur, règle suprême de tous les actes du chef et du soldat,

la Volonté de vaincre, décuplant les énergies,

l'Audace, qui tente l'impossible et réussit à le réaliser,

la Solidarité, d'où résultent la confiance mutuelle et la convergence des efforts,

constituent les facteurs les plus puissants du succès; ils doivent dominer toutes les décisions du chef et présider à tous les actes de la troupe.

C'est ainsi que l'audace dans l'offensive, la ténacité dans la défensive, pourront faire surgir la victoire des situations les plus désespérées.

Dès le temps de paix, le chef devra tremper son propre caractère et porter

au niveau le plus élevé le moral de sa troupe. C'est alors seulement qu'il pourra mettre en œuvre toutes ses aptitudes.

Le règlement ne saurait fixer de règles à ce sujet, mais il ne pouvait passer sous silence les forces morales, seules capables d'assurer la victoire.

Fermez le ban!!

La production littéraire se ralentit. Nous entrons dans la morte saison. C'est le moment d'agir, non de lire ou d'écrire. Seule, la maison Berger-Levrault m'a envoyé ce mois-ci quatre volumes. Encore deux d'entre eux n'ont-ils droit ici qu'à une simple mention, quoiqu'ils me plaisent beaucoup, l'un et l'autre, et que je sois heureux de les signaler.

C'est d'abord une sorte de roman patriotique et militaire, Sous la Chéchia, carnet d'un zouave, qui nous mène de la Kabylie (1856) à Palestro (1859). L'auteur, M. Amédée Delorme, a acquis une certaine notoriété avec d'autres ouvrages du même genre, c'est-à-dire avec des récits d'histoire anecdotique, dont un, le Journal d'un sous-officier (en 1870), a été couronné par l'Académie française. Pareil honneur pourrait bien être réservé à ce volume-ci.

Le second ouvrage appartient au même genre anecdotique, mais sans mélange de roman. C'est plus de l'histoire, tout en étant, d'ailleurs, aussi agréablement conté. Seulement c'est de l'histoire maritime, ce qui sort un peu du cadre de cette Revue. L'auteur de ces *Etudes d'histoire maritime* est M. Maurice Loir dont le nom est bien connu. Lui aussi, d'ailleurs, est un lauréat de l'Académie.

Passons aux livres que j'appellerai « sérieusement militaires. »

C'est une ambition fort louable assurément de s'être proposé de mettre en lumière, « tant au point de vue technique que tactique, » l'évolution des progrès de l'artillerie « depuis sa création par Gribeauval jusqu'à nos jours, » en se servant « des rayons du passé pour mieux montrer le caractère et le mode d'emploi du matériel nouveau. » Et il y a quelque chose de touchant à voir un jeune officier, un lieutenant âgé de 33 ans à peine, s'attaquer à un aussi vaste sujet, dont l'importance et le caractère d'actualité n'échappent à personne 1. Aussi n'ai-je guère le courage de lui reprocher de s'être montré inférieur à sa tâche, de manquer d'autorité lorsqu'il formule ses conclusions, de ne pas toujours proportionner les développements à la question qu'il traite, de laisser une impression de fragilité, d'incohérence, dans la composition de son très intéressant travail et dans son argumentation. Ce n'est ni assez mùri, ni assez reposé. On sent à chaque instant le bouillonnement de la fermentation, et on voudrait que les idées eussent, si je peux ainsi parler, un peu plus de bouteille; on

1901

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L'artillerie de campagne (1792-1901), Etude technique et tactique, par le lieutenant J. Campana. Paris, 1901.

voudrait encore que l'érudition fût un peu plus solide, le style plus ferme et plus pur, la pensée-maîtresse plus exactement suivie. Cette pensée-maîtresse, elle est heureuse et ne laisse pas d'avoir une certaine originalité, avec ses aspirations philosophiques et darwiniennes. L'auteur de L'Artillerie de campagne la présente ainsi, dans son avant-propos :

Nous avons pris pour méthode de rechercher les idées qui ont amené les transformations successives et de voir comment ces idées, après être arrivées à maturité, ont été suivies d'exécution. Nous avons fait, avec les artilleries étrangères, les comparaisons intéressantes, et, en dernier lieu, nous avons complété le développement des idées actuelles en nous étendant longuement sur la nouvelle artillerie allemande.

Partant de ce préambule, le lieutenant Campana arrive à la fin de son in-octavo, vers la page 400, à une demi-douzaine de « conclusions d'ordre général » qui ne répondent peut-être pas précisément à ce qu'on était en droit d'attendre. Voici les aphorismes lapidaires dans lesquels il les résume :

- le L'effort de Gribeauval nous montre qu'une volonté éclairée ne doit jamais se décourager...
- 2°... Napoléon... nous prouve une fois de plus que le génie seul peut tirer une exploitation intégrale des moyens dont il dispose. Mais l'exemple de la Prusse nous prouve également que la ténacité produit souvent les effets du génie... (Alors pourquoi nous dire qu'il n'y a que celui-ci qui puisse les produire?)
  - 3º Nul n'est prophète dans son pays et, peut-on aussi ajouter, à son époque...
  - 4º Il ne faut jamais s'endormir sur ses lauriers...
- 5°... Dans toute entreprise, il faut une direction unique aidée de bons collaborateurs.
  - 6º L'artillerie est une arme très complexe...
  - 7º L'expérience de la guerre est précieuse...

Toutes ces idées sont si justes qu'on pourrait être tenté de déclarer qu'elles le sont trop, et, si l'ouvrage n'était destiné qu'à aboutir à ce bouquet de *truisms*, on aurait raison de penser que le lieutenant Campana a tant soit peu perdu son temps. Heureusement on trouve, dans son estimable travail, autre chose que ces « conclusions d'ordre général, » et cet autre chose contient des parties excellentes. Il est vrai qu'elles sont mêlées à d'autres qui le sont moins : l'impression d'ensemble, je le répète, est heurtée, inégale, voire incohérente. Quand, y ayant réfléchi plus posément, l'auteur nous donnera, dans quelques années, une seconde édition refondue de son livre, plus maître de son sujet et de sa plume, il produira la belle œuvre dont nous n'avons, quant à présent, que la promesse.

Et, pendant que ses deux galons embrassent plus qu'ils ne peuvent étreindre, voici quatre galons qui ne craignent pas de s'abaisser à de simples problèmes d'instruction, à des questions d'ordre pas général du tout. Il s'agit des exercices de service en campagne qui s'exécutent, non pas même dans le régiment, mais dans l'Abtheilung<sup>1</sup>.

Bien qu'on puisse trouver que c'est un peu le monde renversé, je ne blame pas cette interversion des rôles, et je loue également le lieutenant d'avoir eu de larges aspirations et le commandant d'avoir cherché à faire profiter ses camarades de sa longue expérience et de la compétence qu'il a su acquérir. Les questions de pédagogie militaire lui sont familières. Il y a une vingtaine d'années déjà, étant frais émoulu de l'Ecole, il publiait une très remarquable Méthode pour l'instruction d'artillerie: cette étude a été prise en considération dans la rédaction des règlements de manœuvre de l'arme, et il est indéniable qu'elle a exercé sur l'orientation de leur esprit une influence bienfaisante. Devenu capitaine, l'auteur était tout désigné pour coopérer à la formation des jeunes officiers de l'artillerie. Aussi lui confiait-on la direction de l'instruction militaire à l'Ecole de Versailles par laquelle passent les sous-officiers reconnus aptes à devenir sous-lieutepants. C'est là qu'il fit exécuter les exercices dont il a fait paraître les développements dans la Kevue d'artillerie. Le tirage à part de ses articles forme une brochure de près de 400 pages, illustrée de très nombreux dessins et de « croquis perspectifs. » Le sujet est un peu trop spécial pour que nous nous appesantissions sur les solutions données et pour que nous nous engagions dans des controverses techniques. Bornonsnous à dire que nous aurions souhaité que l'auteur spécifiat les cas où il s'est écarté des prescriptions réglementaires et les raisons qui l'y ont déterminé. Par exemple, nous lisons au paragraphe 515 du Projet de règlement de manœuvre de l'artillerie de campagne approuvé le 18 juillet 1898 (Préparation du cantonnement):

En arrivant dans la localité où l'on doit cantonner, le campement se rend directement à la mairie...

Le commandant du campement... divise le quartier en parties proportionnelles à l'effectif des batteries et des sections de munitions qui doivent y cantonner et affecte autant que possible à chacune d'elles les deux côtés d'une

Or, dans l'exercice fait au hameau de Bouviers (pages 29-36), nous voyons que ni l'une de ces règles, ni l'autre, n'a été observée et que, dans sa critique (page 34), le directeur de l'exercice ne formule à ce sujet aucune remarque : il ne signale pas qu'une infraction ait été commise, il ne fait pas connaître s'il l'approuve ou s'il la désapprouve.

J'aurais une infinité d'autres remarques du même genre à présenter mais de minimis non curat prætor, et j'estime qu'un chroniqueur de la Revue militaire suisse doit avoir autant qu'un préteur romain le souci de sa dignité.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Les exercices de service en campagne dans le groupe de batteries, par le commandant G. Aubrat. 1901. (Extrait de la Revue d'artillerie).

Bien qu'il n'ait pas dépassé le grade de « brigadier, » le général Pinel de Grandchamp, qui est mort au commencement de ce mois, me paraît mériter une mention spéciale. Esprit distingué, cultivé, original, il avait un caractère décidé qui lui a nui. Avec un peu plus de souplesse, il serait vraisemblablement arrivé à une haute situation. Ce que je sais de la vigueur de son commandement et de la largeur de ses idées me donne à penser qu'il en eût été très digne. Je ne l'ai point connu, mais j'ai lu de lui des ouvrages — malheureusement anonymes — qui m'ont paru être du plus grand mérite.

Comme spécimen de son « faire », je détacherai de *L'armée dans la société moderne* (un titre qu'on dirait d'hier ou d'aujourd'hui, et qui remonte à 1868), un passage qui se rapporte indirectement à ce que je disais tout à l'heure de la critique et de l'initiative, un passage qu'on ne dirait ni d'hier ni d'aujourd'hui ni de demain. Le voici :

Suivez ce général inquiet et soucieux : le sort d'une armée, celui d'un empire, reposent sur lui, et sa tête se penche sous l'effort de sa pensée. Où porte-t-il ainsi ses pas, à la veille des résolutions suprêmes? Il se rend au milieu de ses compagnons d'armes. Lui qui est investi d'une autorité grande comme sa tâche et sa responsabilité, il en ajourne les arrêts; il prête une oreille attentive aux avis qu'il provoque; il se dépouille lui-même, une heure, du prestige de son rang, et veut que la soumission et le respect se détendent un peu, afin que la confiance et la vérité débordent dans un épanchement patriotique. Puis, suffisamment éclairé, il se retire à l'écart pour se recueillir, apaiser l'agitation de ses esprits, et peser équitablement les opinions des autres et les siennes. Il est rentré dans son isolement et dans son rôle : réfléchir, se résoudre et agir. Demain le soleil levant le trouvera debout au milieu des siens, ses confidents et ses conseils d'hier, aujourd'hui ses lieutenants dociles et muets.

Rassasions nos yeux de cette grande leçon, et saisissons là, sur le vif, le génie des armées modernes, l'esprit militaire en pleine crise, sous ses traits les plus vigoureusement accentués: le concours des intelligences qui éclairent et préparent les résolutions, l'obéissance des volontés qui les exécutent. Association des intelligences, subordination des volontés: tel est le ressort à double détente qui fait mouvoir le formidable appareil d'une armée.

Mais n'est-il pas évident que, s'il est toujours possible et utile d'orienter suivant une direction unique toutes les volontés pliant sous une seule, afin de multiplier l'effet de leur énergique impulsion, il est funeste d'imposer aux intelligences le despotisme qui les éteint et livre toutes les difficultés soulevées par l'art militaire aux inspirations incertaines de quelques-uns?

On peut bien décider par une loi que toutes les volontés se courberont sous une seule; mais il n'est plus aussi facile qu'une seule pensée ait tous les aspects, juge de tous les points de vue, saisisse tous les côtés à la fois de chaque question. Cette pensée, fût-elle supérieure à toutes celles qu'elle supprime, n'y saurait suppléer; car jamais deux esprits différents n'envisagent un fait ou une idée sous des rapports identiques; mille nuances individuelles modifient les perceptions qui se complètent par leur diversité même. Et cela est vrai en toutes circonstances, les plus humbles comme les plus solennelles. Pourquoi

donc, au fur et à mesure qu'on descend les degrés de la hiérarchie militaire, voit-on méconnaître davantage une vérité si palpable? Pourquoi la soumission toute seule, qui est à peine la moitié de l'esprit militaire, s'appelle-t-elle partout l'esprit militaire lui-même?

Je trouve cette page admirablement, profondément pensée, fortement et brillamment écrite. Il s'en trouve à foison de semblables dans ce livre, dont certaines parties ont assurément vieilli, mais qui, débarrassé des passages caducs, mériterait d'être mis sous les yeux de la génération actuelle.

Si cette chronique ne s'était allongée outre mesure, je parlerais des écoles à feu de l'artillerie de campagne et j'analyserais la « Note » du Comité technique de l'arme sur celles qui ont eu lieu en 1900. Cette Note, en effet, ne porte plus la mention « Confidentiel » qui se trouvait (et même avec des avertissements comminatoires, où il était parlé des rigueurs de la loi sur l'espionnage,) sur tous les documents relatifs au matériel de 75. On commence à entrevoir l'époque plus ou moins prochaine à laquelle ces documents seront mis dans le commerce.

Je signalerai seulement, pendant que j'y suis, qu'on étudie l'introduction dans chaque batterie d'un douzième caisson. J'ai déjà expliqué que, lors de l'adoption du canon à tir rapide, on n'avait pas voulu changer le nombre des voitures de la batterie montée, laquelle comptait 6 pièces et 9 caissons; comme on réduisait le nombre des pièces à 4, on se trouva ainsi amené à porter celui des caissons à 11.

S'il a le mérite d'être premier, ce nombre a l'inconvénient de ne répondre à rien de bien satisfaisant. Il était dans la nature des choses qu'on cherchât à arrondir l'effectif des caissons en multiple de celui des pièces. Comme on peut admettre que la consommation du 75, qui est un gros mangeur de munitions, dépassera le double de la consommation du 90, il est naturel que la proportion du nombre des caissons (la contenance de ceux-ci ayant d'ailleurs augmenté) soit portée de  $1^{1/2}$  à 3. D'où l'addition probable du douzième, par suite de quoi, la batterie, qui comprend huit pelotons, sur pied de guerre, serait à l'avenir constituée à neuf pelotons.